

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
 - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra*, R.C.A.2V.Q. 221
(Réf. : Intersection des boulevards Pierre-Bertrand et Louis-XIV - limite de zone vs limite de propriété)
 - ➔ • **Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21407Ha***, R.C.A.2V.Q. 225
(Réf. : Boulevard Saint-Jacques – Condos de l'Escarpement)
 - Retour à l'assemblée du conseil (20 h 30)
N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu des projets de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 14 mai 2018.

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL DE QUARTIER

NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 16 mai 2018, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf,
salle Théâtre-Photo
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21407Ha*, R.C.A.2V.Q. 225
(Réf. : Boulevard Saint-Jacques – Condos de l'Escarpement)



Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21407Ha. Cette zone est située à l'est du boulevard de l'Ormière, au sud de l'avenue Chauveau, à l'ouest du boulevard Saint-Jacques et au nord de l'avenue Banville, comme illustrée par une trame grise sur le plan ci-contre.

La demande de modification à la réglementation d'urbanisme, déposée par l'entreprise Construction SMB inc. concerne le projet résidentiel nommé « Les Condos de l'Escarpement ». Cet ensemble résidentiel se situe au sud-ouest de l'intersection de l'avenue Chauveau et du boulevard Saint-Jacques, soit sur le lot commun numéro 5 173 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

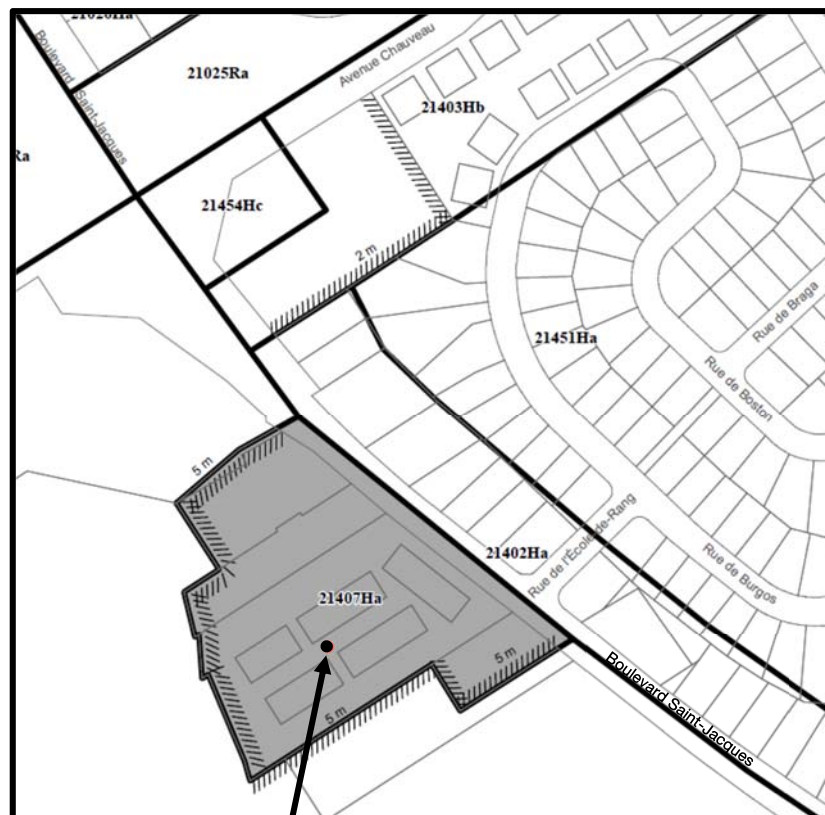
La réalisation de ce développement s'étale sur quatre phases. Les deux premières phases ont été réalisées de 2013 à 2015 et regroupent deux séries de bâtiments de quatre étages de type duplex en rangées, dont chaque logement occupe deux étages.

Le promoteur souhaite adapter son produit résidentiel afin d'attirer une clientèle plus diversifiée, dont celle recherchant un logement abordable, tenu en copropriété, et ayant une superficie moindre que celle des habitations des deux premières phases destinées surtout aux jeunes familles.

Pour ce faire, les modifications réglementaires suivantes sont proposées pour la zone 21407Ha :

- Remplacer la référence alphanumérique de la zone 21407Ha par « 21407Hb », qui correspond à habitation de moyen gabarit.
- Augmenter à quatre le nombre maximum de logements dans un bâtiment jumelé ou en rangée du groupe d'usages H1 logement.
- Réduire à cinq le nombre maximum de bâtiments autorisés dans une rangée.
- Réduire à 7,5 mètres la marge arrière.
- Supprimer à la grille de spécifications l'écran visuel exigeant qu'une clôture opaque soit implantée et qu'une haie dense soit plantée.

Plan de localisation



Lot concerné par la modification

Bienvenue à toutes et à tous!